

**PRÉSENTATION DEVANT LE COMITÉ PERMANENT
DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
PAR DEBORAH BOURQUE
PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
LE 6 JUIN 2006**

Au nom du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, je désire vous remercier de la possibilité qui m'est offerte de m'adresser au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Le STTP représente 54 000 membres qui travaillent au sein des petites et grandes collectivités du pays. La majorité d'entre eux travaillent à Postes Canada.

J'estime qu'il est juste de dire que notre Syndicat sait mieux que quiconque ce qu'il faut pour que Postes Canada fonctionne comme il se doit. Le STTP possède une connaissance très étendue et concrète de cette institution publique. Nous connaissons son histoire, ses forces et ses faiblesses.

Je commencerai par ses forces, puis j'exposerai quelques-unes des faiblesses que nous constatons dans le système et quelques-unes des préoccupations que nous avons au sujet de l'avenir, le tout basé sur notre expérience et notre histoire.

Nous croyons sincèrement que les forces de Postes Canada résident dans son mandat.

La Société a le mandat, de par la loi, de fournir le service postal de base tout en l'améliorant, en étant autonome sur le plan financier et en équilibrant ses objectifs avec les besoins de ses employés, dont la plupart sont membres du STTP.

La loi qui régit ce mandat, soit la *Loi sur la Société canadienne des postes*, a été adoptée à l'unanimité par le Parlement en 1981. Cette loi est le fruit de plus de deux années d'une longue consultation entre les parlementaires, les groupes d'affaires et les syndicats

postaux. Il s'agit d'une entente rédigée avec grand soin afin d'équilibrer les différents besoins, et nous croyons que ce document demeure toujours valable pour le public, les collectivités, de même que pour les entreprises, petites et grandes. Il n'y a pas d'opposition populaire au mandat actuel.

Malgré tout, nous avons constaté des signes qui indiquent que Postes Canada a décidé de façon unilatérale, ou a reçu instruction du gouvernement à cette fin – nous l'ignorons – de faire fi du mandat qui consiste à fournir un service postal *public*, à faire ses frais et à améliorer les relations de travail.

Avant de poursuivre, j'aimerais dire que, dans les remarques que je m'appête à formuler, je n'ai aucunement l'intention de m'en prendre à M^{me} Greene comme étant l'unique responsable du non-respect du mandat de Postes Canada. Elle est la figure de proue de Postes Canada de même que sa porte-parole. Je crois qu'il va sans dire que le gouvernement est d'abord et avant tout responsable du respect du mandat qui incombe à Postes Canada et qui consiste à fournir un service postal *public*, à faire ses frais et à améliorer les relations de travail.

Pour être franche, les relations de travail semblent avoir pris une pente descendante après avoir connu une longue période de relations syndicales-patronales correctes, à tout le moins au palier national. Nous avons vécu presque dix ans de paix sociale. Nous avons travaillé fort pour élaborer des solutions aux problèmes en négociant et en mettant sur pied des projets pilotes. Toutefois, ces derniers temps, Postes Canada a adopté une attitude qui relève beaucoup plus de l'affrontement et elle semble être beaucoup moins intéressée à collaborer avec le Syndicat afin de trouver des solutions aux problèmes que connaît le service postal. Cependant, depuis quelques temps, Postes Canada semble avoir adopté une attitude qui relève davantage de l'affrontement et paraît beaucoup moins intéressée à collaborer avec le Syndicat en vue d'élaborer des solutions aux problèmes que connaît le service postal public. Moya Greene, présidente de Postes Canada, a appelé le STTP un « groupe d'intérêts particuliers ». Postes Canada nous a publiquement accusés de protéger la main-d'œuvre de façon excessive et d'être des marchands de peur.

Tout cela parce que nous avons exprimé nos préoccupations quant à la fermeture de bureaux de poste et d'établissements postaux. Nous n'avons pas entendu pareils propos de la part de Postes Canada depuis le milieu des années 1980, époque où Don Lander, ancien président de la société d'État, avait tenté, de façon sauvage, de supprimer des emplois et de réduire le service, y compris de fermer des milliers de bureaux de poste.

La Société n'est pas non plus intéressée à exploiter le service postal de façon à ce qu'il soit autonome financièrement. M^{me} Greene ne croit pas que Postes Canada encaisse suffisamment d'argent, et ce, malgré le fait que la Société a dégagé des profits pour une onzième année consécutive. Cette année seulement, elle a réalisé des profits de 199 millions \$. En fait, la présidente de Postes Canada a déclaré à un comité parlementaire qu'à son avis, la Société était en « perte de vitesse ». L'an passé, Postes Canada a livré un volume record de courrier à un nombre record de ménages. Elle a réalisé de profits de 199 millions \$. Je ne crois pas que l'on puisse dire que la Société est en perte de vitesse.

Dernière remarque, mais non la moindre, M^{me} Greene semble penser que le service postal public est maintenant chose du passé et qu'elle n'a pas à y prêter attention. Elle se plaît à dire que Postes Canada est une entreprise commerciale et qu'on lui a confié un mandat commercial. Dans les faits, Postes Canada n'est pas une entreprise commerciale, mais bel et bien une société d'État.

Les activités des sociétés d'État comme Postes Canada sont publiques et commerciales. Cependant, elles ne sont pas des entreprises commerciales en ce sens qu'elles sont destinées à servir l'intérêt du public, et non pas simplement à maximiser les profits.

Les sociétés d'État comme Postes Canada n'ont pas de mandat d'affaires. C'est toutefois exactement ce que Moya Greene dit avoir, et cette référence constante au milieu des affaires, qui est essentiellement nuisible, menace de faire tort à notre système postal public.

Québec et l'examen du réseau

Par exemple, Moya Greene a justifié la fermeture du centre de tri de Québec en invoquant les motifs selon lesquels il s'agit d'une sage décision d'affaires. Elle affirme que cette décision ne portera pas préjudice aux travailleurs et travailleuses et que le service n'en souffrira pas. Personne ne croit réellement cette déclaration. La population de Québec, les entreprises québécoises, les municipalités de partout au pays et de nombreux députés du Parlement ont manifesté leurs inquiétudes relativement à cette fermeture et à d'autres. Cependant, M^{me} Greene ne semble pas comprendre pourquoi elle devrait tenir compte de ces opinions.

À cela, je dirai que le gouvernement, ou l'actionnaire, si vous préférez, doit mettre en place un processus démocratique et uniforme pour prendre ce type de décisions, en consultant la population, les travailleurs et travailleuses des postes et les principaux intervenants.

Nous comprenons que le gouvernement est seulement tenu de définir les « grandes orientations stratégiques » des sociétés d'État et qu'il ne doit pas se mêler des opérations courantes. Nous croyons cependant que la responsabilité de définir les grandes orientations stratégiques force le gouvernement à s'occuper des dossiers fondamentaux comme l'intégrité du réseau postal public.

Examen du réseau national

Le réseau national *est* en danger. En juillet 2005, Postes Canada a annoncé qu'elle allait examiner le réseau postal national, y compris tous les établissements de traitement mécanisé du courrier, et que le centre de tri de Québec serait le premier établissement à faire l'objet de cet examen. Trois semaines plus tard, la Société annonçait son intention de le fermer.

Postes Canada a refusé de divulguer les renseignements relatifs à cet examen. Elle prétend ne pas avoir de plan et ne faire qu'examiner les établissements de façon individuelle.

Peu importe ce que Postes Canada fait, il nous faut un meilleur processus pour apporter des changements au réseau, ce qui requiert la participation de la population, c'est-à-dire les gens qui ont construit et payé notre service postal public.

Moratoire

Il nous faut également un meilleur processus relativement au moratoire sur les fermetures.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que j'ai été heureuse d'entendre le ministre Lawrence Cannon déclarer, la semaine dernière, devant le Comité des transports, que son gouvernement n'apporterait aucun changement au moratoire. Voilà de bonnes nouvelles, bien que nous aimerions que le ministre étende le moratoire aux fermetures en zone urbaine et qu'il travaille avec nous et d'autres intervenants pour améliorer le processus visant à apporter des changements au réseau.

Le processus actuel ne fonctionne pas. Postes Canada ferme des bureaux de poste en zone rurale malgré le moratoire et l'opposition manifestée au sujet des fermetures.

En public, la Société affirme consulter les autorités locales pour « voir ce qui peut être fait pour éviter une fermeture ». Ni les travailleurs et travailleuses des postes, ni les municipalités ne sont consultés. Seules les « autorités locales » le sont. Cette démarche met trop de gens à l'écart de la discussion.

Les institutions publiques ont besoin de connaître le point de vue de la population. Le STTP estime que ce manquement fondamental doit être corrigé. Et nous souhaitons qu'il

le sera, sans doute dans le cadre de l'examen que le gouvernement effectue sur le cadre stratégique et politique qu'il destine à Postes Canada.

Cadre stratégique

Jusqu'à ce jour, l'examen est mené en secret. Cet examen avait été entamé par le gouvernement précédent. Nous croyons comprendre qu'il existe un rapport et que le gouvernement conservateur décidera s'il modifie ou non l'actuel cadre financier et stratégique.

Cadre actuel :

- fournit la base permettant d'augmenter le tarif d'un timbre ordinaire;
- établit des objectifs quant aux normes de service, à la rentabilité et à la politique relative aux dividendes;
- comprend le moratoire sur les fermetures.

Des changements au cadre stratégique pourrait nuire au service postal public et universel comme nous le connaissons. Ou l'améliorer.

Grâce à des documents hautement censurés reçus dernièrement grâce à la *Loi sur l'accès à l'information*, nous savons que Postes Canada et le gouvernement discutent de ce qui fait et ne fait pas partie de l'obligation de fournir un service postal universel et que le gouvernement envisage d'examiner le mandat de Postes Canada.

Une telle situation nous fait réagir. Le dernier examen du mandat a remis en question la nature même du service postal public et universel de même que le droit du service postal de prendre part à des activités commerciales. Voici des questions qui ont été posées :

- Devrait-on modifier les services, en ajouter ou en abandonner?
- Postes Canada devrait-elle offrir un rendement commercial sur les capitaux propres?
- Postes Canada devrait-elle faire ses frais?
- Son privilège exclusif devrait-il être ajusté ou interrompu?

Nous sommes particulièrement inquiets parce que le dernier examen du mandat a été annoncé à peine quelques mois après la demande d'une coalition de concurrents de Postes Canada visant à déterminer si le service postal devrait se voir accorder le droit d'entrer en concurrence avec le secteur privé.

Nous sommes actuellement aux prises avec une situation semblable. Plus tôt cette année, la Canadian International Mail Association a demandé un examen parlementaire du privilège exclusif de Postes Canada. Le mois passé, devant la Chambre des communes, John McKay, député libéral fédéral représentant la circonscription de Scarborough-Guildwood, s'en est pris au privilège exclusif au nom des entreprises de repostage qui n'aiment pas que le privilège exclusif comprenne le courrier international. Le ministre Lawrence Cannon a promis de se pencher sur le dossier et d'indiquer, au cours des prochains jours, à la Chambre des communes, ce que le gouvernement avait l'intention de faire.

Nous sommes préoccupés par le fait que le ministre Cannon enquête sur ce dossier *et* effectue un examen du cadre stratégique sans avoir sollicité notre point de vue sur le sujet et par le fait qu'il puisse même envisager d'effectuer un examen du mandat sans connaître notre opinion.

Nous désirons obtenir de plus amples renseignements sur ce qui se passe et faire valoir *notre point de vue* sur le sujet. Postes Canada doit faire preuve de beaucoup plus de transparence et être tenue de rendre des comptes, et nous croyons qu'il revient à la Société et au gouvernement d'y voir.

Je vous remercie de votre attention. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

/bk sepb 225 /map scfp 1979